Envoyé en préfecture le 07/07/2023

Reçu en préfecture le 07/07/2023

Publié le

ID: 003-240300491-20230629-COMPAGNONSSUB-DE

Délibération N°14

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES "PAYS DE LAPALISSE"

NOMBRE DE CONSEILLERS

25

18

21

EN EXERCICE:

PRESENTS:

VOTANTS:

OBJET:

2023

ASSOCIATION

AJUSTEMENT

COMPAGNONS DU TEMPS

SUBVENTION A VERSER PAR L'OFFICE DE TOURISME EN

DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-trois

Le Vingt Neuf Juin à 19 heures

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes "PAYS DE LAPALISSE"

légalement convoqué en date du 23 Juin 2023 s'est réuni, à la Salle de la Grenette de Lapalisse, en séance ordinaire publique sous la présidence de

Monsieur Jacques de CHABANNES, Président

Étaient présents :

- Commune de ANDELAROCHE : Mme RICHARD
- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES: Mme THEVENOUX
- Commune de BERT : M. VIVIER
- Commune de BILLEZOIS : M. PLANCHE
- Commune de LE BREUIL : M. LASSALLE
- Commune de DROITURIER : M. POUZERAT Commune de ISSERPENT : M. SALLES
- Commune de LAPALISSE : M. de CHABANNES, Mme QUATRESSOUS, M. BRUNIAU.

Mme CHERVIN. M. ROUSSILHE. Mme MINARD de CHABANNES.Mme AUBIN - Commune de SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOURBONNAIS: Mme WALRAET

- Commune de SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOURBONNAIS: MIME - Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. POTHIER
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD
- Commune de SERVILLY : M. GAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

LES

- Commune de LAPALISSE : M. BOUCHET, pouvoir à Mme AUBIN
- Commune de LAPALISSE : M. BODIN. Mme PERICHON
- Commune de LAPALISSE : M. FERBOS, pouvoir à Mme QUATRESSOUS
- Commune de PERIGNY : M. HERVIER
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. COLLANGES
- Commune de SAINT-PRIX : Mme L'HULLIER, pouvoir à M. HANGARD

Madame Delphine THEVENOUX a été élue Secrétaire.

Monsieur le Président rappelle que le Conseil Communautaire - lors de sa séance du 06 avril 2023 - a approuvé le versement par le budget annexe de l'Office de Tourisme - d'une subvention d'un montant de 2 500 € - destinée à l'Association LES COMPAGNONS DU TEMPS.

Compte tenu des frais engagés par l'association pour la confection des costumes pour le nouveau spectacle Son et Lumière « 1776 - les Chemins de la liberté », Monsieur le Président propose à l'assemblée de réajuster le montant de la subvention octroyée en 2023 à cette même association et ainsi porter ce montant à 2 700 €.

- Le Conseil, entendu les explications de son Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :
- d'accepter le versement à l'association LES COMPA-GNONS DU TEMPS d'une subvention d'un montant de 2 700 € au lieu de 2 500 € initialement prévu,
- de charger Monsieur le Président à mandater cette somme en Section de Fonctionnement – Article 6574 – Subvention aux associations – sur le budget annexe Office de Tourisme.

Fait et délibéré à Lapalisse les jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire Transmis en Sous-Préfecture 2023 de Vichy le : - / JUL. 2023

Publié ou Notifié IVIN 2023

Accusé Réception en Sous-Préfecture le :

Ou Accusé Réception de la télétransmission le :

Le Président, J. de COMMUNES "PAYS DE LAPALISSE"

Pour copie conforme, Le Président,

J. de CHABANNES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES "PAYS DE LAPALISSE"